

Motion 2154

pour un bilan exhaustif de la situation dans le secteur de l'hôtellerie-restauration et l'évaluation de la nécessité de réintroduire la clause du besoin avant toute nouvelle réforme de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) et de la loi sur les spectacles et les divertissements (LSD)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la libéralisation du marché de l'hôtellerie-restauration survenue en 1996 avec l'abolition de la clause du besoin ;
- les effets importants en termes d'ouvertures de nouveaux établissements de cette libéralisation ;
- les effets problématiques de cette libéralisation en termes de qualité des services et prestations ;
- les problèmes rencontrés dans ce secteur en termes de viabilité économique et notamment la multiplication des faillites d'exploitants après de courtes durées ;
- le chômage qui règne dans ce secteur et les conditions de travail toujours plus difficiles du personnel ;
- la pression sur les prix engendrée par une offre pléthorique et de qualité parfois discutable ;
- l'absence de contrôles suffisants pour éviter les abus en termes de travail au noir, de sous-enchère salariale, de faillites frauduleuses, de conformité des aliments et des conditions d'hygiène ;
- les problèmes rencontrés à plusieurs reprises en matière d'extension des horaires nocturnes et de la gestion délicate des plaintes, souvent légitimes, du voisinage ;
- la gestion pour le moins hasardeuse du département en matière d'autorisations d'ouverture des établissements ;
- le respect pour le moins approximatif de l'interdiction de fumer dans les lieux publics au sein de plusieurs établissements, quelque temps à peine après l'adoption de ces dispositions en votation populaire,

invite le Conseil d'Etat

- à présenter dans les meilleurs délais un bilan global et détaillé de la situation économique, sociale et sanitaire dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, afin de pouvoir mesurer ultérieurement les effets de la nouvelle LRDBHD ;
- à présenter des perspectives économiques et sociales d'évolution de ce secteur économique.